

Vers une réappropriation citoyenne du développement territorial Le cas de l'industrie de la chaussure à Romans-sur-Isère

Cécile Perret, Christiane Gagnon

► **To cite this version:**

Cécile Perret, Christiane Gagnon. Vers une réappropriation citoyenne du développement territorial Le cas de l'industrie de la chaussure à Romans-sur-Isère. 2016. halshs-01251558

HAL Id: halshs-01251558

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01251558>

Preprint submitted on 6 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vers une réappropriation citoyenne du développement territorial Le cas de l'industrie de la chaussure à Romans-sur-Isère

Cécile PERRET

Maître de conférences
IREGÉ, Université de Savoie
Membre collaborateur au CRDT (Université du Québec)
Cecile.perret@univ-smb.fr

Christiane GAGNON

Professeur titulaire au département des sciences humaines,
Université du Québec à Chicoutimi
Responsable de l'axe développement durable du Centre de recherche sur le développement territorial
Christiane_Gagnon@uqac.ca

Résumé

Cette recherche s'intéresse à la dynamique territoriale permise par les récentes créations d'entreprise dans la ville de Romans-sur-Isère grâce, notamment, à la création du Pôle Territorial de Coopération Économique PTCE Sud Archer, nouvelle configuration territoriale qui allie création de liens et solidarités, ainsi qu'au développement de la finance solidaire. Nous concluons sur la possibilité d'un certain renouveau industriel de la ville, permis par des initiatives relevant, en partie, de l'Économie Sociale et Solidaire et qui montrent qu'un mouvement semble se dessiner : la réappropriation citoyenne du développement territorial.

Mots clefs : pôles territoriaux de coopération économique, finance solidaire, *crowdfunding*, industrie de la chaussure, Romans-sur-Isère.

Introduction

Le territoire, à la fois support et producteur d'identité(s) (Perret et Gagnon, 2016), peut être envisagé comme un construit qui s'élabore à partir de la complexité des systèmes humains, une réalité cristallisée dans différentes configurations étudiées par les économistes : districts industriels, milieux innovateurs, pôles territoriaux de coopération économique, *etc.* Ces configurations territoriales, dont les systèmes productifs locaux sont une généralisation, reposent sur la notion d'externalité formalisée par Alfred Marshall, qui montre que les économies d'échelles peuvent provenir d'effets externes générés par le contexte productif (l'histoire, la culture, *etc.*), d'une « atmosphère industrielle » et même, pourrait-on ajouter, industrielle, dont des entreprises ancrées territorialement peuvent bénéficier (Pecqueur, 2007). Les conditions pour être qualifié de système productif local sont : une concentration géographique d'entreprises de petite taille, une spécialisation poussée autour d'un métier ou d'un produit et des acteurs à la fois concurrents et complémentaires qui peuvent mutualiser des outils de formation et de développement des savoir-faire (Pecqueur, 2011).

L'histoire économique contemporaine de la ville de Romans-sur-Isère est liée à celle de l'industrie de la chaussure et du cuir et a vu la transformation du district industriel de la chaussure en pôle territorial de coopération économique (Perret, 2015) qui a aussi permis la création d'une « entreprise de territoire », la SAS Groupe Archer (Perret et Gagnon, 2015). Si la ville a, autrefois, fait partie des systèmes productifs locaux français les plus cités en exemple, les délocalisations de la production et les fermetures d'entreprises de fabrication de chaussures ont, en effet, largement modifié le paysage industriel de la ville dès la fin des années 70, entraînant au passage le déclin d'entreprises liées à la filière et obligeant les acteurs du territoire à imaginer de nouvelles solutions pour faire face à la précarité sociale.

Aujourd'hui, des initiatives locales ou des innovations sociales (Pôle Sud Archer, Made in Romans, Romans Cuir, la plate-forme pour jeunes créateurs Le Soulier Français, ...). montrent que l'espoir et les techniques ne sont pas complètement perdus. Les crises et le délitement social ont effectivement rendus impératifs le développement et la mise en œuvre de nouvelles idées ou de nouveaux types de financement - en particulier le *crowdfunding* - pour répondre à des besoins sociaux. Notre intuition est que les nouvelles configurations territoriales et les nouveaux modes de financement qui les sous-tendent sont le signe d'une réappropriation citoyenne du développement territorial.

La première partie de cette recherche présente la notion de système productif local et ses variantes, ce qui permet de préciser les différentes configurations territoriales en fonction de leur capacité d'apprentissage, de leur capacité d'interaction avec le milieu, du type d'innovation généré et de leurs objectifs. La seconde partie est consacrée à la présentation des perspectives permises par des créations d'entreprise qui font appel à la finance solidaire ou de proximité (Milémil, 1083, plateforme Le Soulier Français, SAS Groupe Archer...). Nous concluons sur la possibilité d'un certain renouveau industriel de la ville, permis par des initiatives relevant, en partie, de l'Économie Sociale et Solidaire et qui montrent qu'un mouvement semble se dessiner : la réappropriation citoyenne du développement territorial.

1. Systèmes productifs locaux et innovation

1.1. District industriel et milieu innovateur

Dans les années 60, de nombreux vestiges d'anciens districts industriels, « survivance de la proto-industrie » (Parodi, 2005 : 4), existaient en France : à Romans-sur-Isère dans la Drôme pour les chaussures, à Thiers dans le Puy-de-Dôme pour la coutellerie... Dans les districts industriels (DI), le territoire peut être analysé en tant qu'élément actif du processus d'innovation. Ce type de région industrielle doit son succès à un mélange d'émulation, de coopération et de concurrence entre PME spécialisées dans des savoir-faire traditionnels (Pecqueur, 2007). Le DI comporte deux réseaux distincts et imbriqués : un réseau économique dense formé d'entreprises qui appartiennent au même secteur et qui sont capables d'innover, et un réseau social de travailleurs flexibles, capables de s'adapter à des changements d'entreprises et de statuts (Parodi, 2005 : 3). Les systèmes productifs locaux (SPL) proposent une généralisation des situations du DI dans laquelle on trouve deux types de coordination des acteurs : le marché et la réciprocité. Le SPL est un ensemble caractérisé par la proximité d'unités productives qui entretiennent entre elles des rapports d'intensité plus ou moins forte. Cette notion s'applique à chaque modèle d'organisation de la production basé sur la présence d'économies externes et de connaissances non transférables (un savoir-faire spécifique) ou difficilement transposables car liées à la culture d'un regroupement humain et à une histoire, définissant ainsi une trajectoire de développement. Autour de la forme originelle du district industriel, différentes déclinaisons seront ensuite proposées par les économistes : les milieux innovateurs (MI), les grappes ou *clusters*¹, etc.

La notion de milieu innovateur (MI) émane d'une réflexion sur les sources de l'innovation (Darchen et Tremblay, 2008, 12). Elle est née des travaux menés par le Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs (GREMI) créée par Philippe Aydalot qui constate qu'à partir de 1974 les grandes entreprises ne semblent plus jouer un rôle prépondérant dans la génération de l'innovation. Avec les travaux du GREMI, l'innovation est au cœur des interactions marchandes et non marchandes et la « variable territoriale » s'impose comme le nouveau paradigme du développement (Lamara, 2009). Des dynamiques territoriales endogènes sont à l'œuvre dans la structuration de l'espace économique français (Matteaccioli et Tabariès, 2007 et Tabariès, 2006 In Darchen et Tremblay, 2008, 6). La question soulevée est de savoir pourquoi certains territoires se développent et innovent alors qu'ils étaient sous-développés tandis que des territoires très industrialisés tombent dans la crise et n'arrivent pas à faire

¹ Regroupement d'entreprises, généralement de petite taille (TPE/PME), appartenant à un même secteur d'activité, ou plus précisément à un même créneau de production et à une même filière. Les grappes « apportent des services aux entreprises qui peuvent porter sur l'ensemble de leurs besoins à travers des actions de mutualisation ou [des] actions collectives, [...] ». À ce titre, les grappes d'entreprises ont des objectifs voisins de ceux des pôles de compétitivité, même si ces derniers se concentrent plutôt sur la R&D. Les pôles de compétitivité sont des clusters reconnus par l'État dont la mission est de mettre en œuvre des « projets de développement économique pour l'innovation ».

surface. Aydalot propose d'aborder la question en considérant le territoire et la façon dont il secrète l'innovation. La thèse des milieux innovateurs explore l'idée selon laquelle l'innovation pourrait ne pas venir simplement des entreprises mais préexisterait à celles-ci. Elle serait contenue de façon latente dans certains territoires (Aydalot, 1986). La révolution technologique permet aux PME de régénérer leur production (en développant de nouveaux produits ou services) mais l'innovation n'est pas spontanée, elle « nécessite l'acquisition de technologies nouvelles et implique que les entreprises développent une logique organisationnelle qui permette leur intégration au processus de production » (Darchen et Tremblay, 2008, 7). Les PME doivent coopérer entre elles, ainsi qu'avec d'autres acteurs, et il convient d'étudier le milieu naturel dans lequel elles sont insérées.

La théorie des MI s'articule en définitive autour des trois axes décrits par Crevoisier (2001, 155) : le paradigme technologique (rôle des techniques dans la transformation du système économique, l'innovation étant perçue comme un processus de différenciation face à la concurrence), le paradigme organisationnel (il rend compte des facteurs qui facilitent ou non les relations entre les acteurs) et le paradigme territorial (il rend compte des propriétés du territoire en ce qui concerne le regroupement de certaines ressources (savoir-faire, compétences et capital) et la présence d'acteurs (entreprises ou institutions) requis dans le processus d'innovation. Certains territoires sont donc pourvus d'un savoir-faire propre généré par l'activité économique et les différentes institutions de formation qui y sont présentes.

1.2. Capacité d'apprentissage et interaction avec le milieu

En sus du district industriel, différentes configurations peuvent être caractérisées par l'intensité de leur capacité d'apprentissage ou d'interaction avec le milieu ; notamment les technopoles et les milieux innovateurs (cf. tableau 1). La notion de technopole fait référence à la création d'un complexe d'activités dans des secteurs de haute technologie susceptible de générer de la croissance (par exemple Rovaltain², l'Écoparc drômois, qui regroupe des activités de haute technologie autour de leaders européens, de PME et de laboratoires de recherche). Il s'agit de concentrer du savoir dans un espace où les différents acteurs (entreprises, universités, laboratoires de recherches...) peuvent, par la synergie créée, produire un avantage compétitif. On parlera de milieu innovateur dans le cas où il existe un fort degré d'apprentissage et une forte interaction avec le milieu, permise et renforcée par la culture locale (capacité à créer du lien, ouverture, esprit d'entreprise...). Le degré d'apprentissage du milieu est la capacité de l'entité spatiale à s'adapter au changement et à intégrer de nouveaux savoirs. L'interaction du milieu est la capacité des acteurs à développer des relations qui engendrent des externalités et assurent la créativité et l'indépendance de l'entité spatiale considérée. La finalité du MI étant de se renforcer en générant une véritable culture de l'innovation, les différentes configurations doivent idéalement évoluer vers cet état.

² L'Écoparc Rovaltain inclut 120 entreprises pour 1 800 emplois dans la recherche, le tertiaire et l'industrie autour de 3 domaines ciblés : écotechnologie, numérique et toxicologie. Non loin de là, à Bourg-Lès-Valence, La Cartoucherie est un pôle d'excellence autour de l'image animée.

Tableau 1 - Synthèse Milieu innovateur / District industriel / Technopole

	Degré d'apprentissage du milieu	Interaction du milieu	Caractéristiques
District industriel <u>Finalité :</u> SURVIVRE	Moins apprenant que le MI (secteurs plus traditionnels). <i>Learning by doing, using and interacting</i>	Moins apprenant que le MI.	Émergence spontanée Savoir-faire traditionnel Formation lente Logique communautaire
Technopole <u>Finalité :</u> POLARISER	FORT <i>Learning by searching and networking</i>	FAIBLE	Émergence sui generis Haute technologie Formation : combinaison territoriale ponctuelle Logique partenariale
Milieu innovateur <u>Finalité :</u> SE RENFORCER	FORT <i>Learning by doing, interacting and networking</i>	FORT	Émergence induite Innovation majeure ou radicale Logique culture d'entreprise

Réalisation personnelle. Source des informations : Darchen et Tremblay, 2008, 21-23.

Mais, face aux crises, à une concurrence exacerbée parfois destructrice, la nécessité de renforcer les liens pour une économie plus solidaire, plus sécurisante et plus juste fait son chemin : l'innovation peut aussi être sociale. Une innovation est dite sociale lorsque la mise en œuvre de nouvelles idées (produits, services et modèles) répond à des besoins sociaux et crée de nouvelles relations ou collaborations sociales.³

1.3. Les pôles territoriaux de coopération économique

Dans un contexte d'insécurité économique et sociale, les initiatives de coopération se multiplient. Elles sont souvent initiées par les organisations et réseaux de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). L'ESS n'est ni une économie caritative qui présente le risque de substituer la sollicitude et la bienveillance au droit, ni une économie d'insertion pensée uniquement comme un secteur de transition, un sas vers l'économie de marché (Eme et Laville, 2004, 21). Elle peut être pérenne et génératrice d'emploi. Au cœur de l'ESS, l'on trouve les notions de solidarité, de lien social, de citoyenneté, de démocratie, de responsabilité, de transformation des formes institutionnelles et/ou organisationnelles, d'innovations sociales et de territoire. Ces notions répondent à différents enjeux : imprimer une dimension sociale et le souci de solidarité dans tout projet économique, s'ouvrir sur le développement local et particulièrement sur les territoires les plus fragiles, veiller à la satisfaction des besoins collectifs et des services aux personnes mal satisfaits par le marché et, enfin, créer des emplois nouveaux liés à ces besoins et former, accompagner dans leur aptitude sociale et professionnelle ceux qui sont appelés à les exercer.⁴

Certains territoires ont concentré des organismes relevant de l'ESS au sein de véritables pôles : les Pôles Territoriaux de Coopération Économique. Un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) est « un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie

³ Guide de l'innovation sociale (2013) de la Commission européenne.

⁴ <http://www.lelabo-ess.org/?-Poles-territoriaux-de-cooperation-36->

sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable » (Le LABO de l'ESS, 2010). Cette définition, à laquelle a d'ailleurs participé le Directeur du Pôle Sud Archer de Romans-sur-Isère, est volontairement large car chaque territoire va organiser ou mettre en relation des acteurs divers en fonction de sa réalité économique et sociale.⁵ Pour reprendre la typologie présentée dans le tableau 1 ; nous pouvons donc dire qu'un PTCE est d'émergence induite, qu'il répond à une logique collaborative et de mutualisation, et que son degré d'interaction avec le milieu est fort.

En France, une vingtaine de "pôles témoins" ont été identifiés en tant que contributeurs et référents de la démarche partenariale pilotée par le LABO de l'ESS dont le Pôle Sud Archer. Ce dernier rassemble tous les acteurs de l'emploi local en un même lieu et vise à favoriser les coopérations économiques et, ainsi, de contribuer à l'émergence de projets communs, notamment au service du développement économique et de l'emploi dans le territoire.

1.4. Le PTCE Sud Archer : une entreprise de territoire

Archer est né dans les années 80, de la volonté d'acteurs locaux de tenter de trouver des solutions à l'exclusion et au chômage, avec la création d'une association d'insertion destinée à faciliter le retour de chômeurs à l'emploi, notamment à travers la formation. Mais, comme l'explique son cofondateur Christophe Chevalier, actuel Directeur du Pôle Sud Archer, « en période de fort chômage, on a tendance à former des gens à des métiers... qui n'existent pas. D'où l'idée, à partir des années 2000, de nous mêler de développement économique local, de créer de l'emploi, seule vraie issue à l'insertion ».⁶

La structure juridique d'Archer a dû évoluer au fil de temps compte-tenu de la diversité des activités mises en place (du service à la personne à la sous-traitance industrielle). Archer est organisé principalement autour de deux pôles : un pôle associatif, qui met en œuvre les activités non fiscalisées et un pôle de sociétés, qui agit sur les activités fiscalisées. Les deux entités fonctionnent sur le principe « un homme, une voix ». En 2003, Archer a choisi de se structurer en Groupe Économique Solidaire (GES).⁷ Archer s'est alors organisé en grandes fonctions transversales : la gestion des ressources humaines, les moyens généraux, la gestion financière et l'administratif et la direction. Cette organisation a l'avantage de simplifier les coopérations avec d'autres organisations qui peuvent utiliser une partie de ces ressources.

Les premières sociétés ont vu le jour en 1992 et la holding d'animation, la SAS Groupe Archer en 2007. Elle compte 101 actionnaires, principalement de Romans et ses alentours : des particuliers, des chefs d'entreprise, des élus locaux, des associations et des acteurs financiers. Les éventuels dividendes sont limités au taux du livret A. C'est une entreprise d'intérêt collectif qui a deux objectifs principaux : l'accompagnement de personnes en difficultés à cause de la situation du marché du travail et la recherche de partenariats territoriaux pour stimuler l'activité économique.

Le Pôle Sud Archer a pour objectif le développement économique durable, qui passe par la mutualisation de moyens, la mobilisation des énergies locales, la coopération avec différents types d'acteurs. Pôle Sud Archer incarne donc un modèle économique qui croise une démarche entrepreneuriale et économique, et les valeurs de l'ESS. Le PTCE est marqué par la présence très forte de la SAS Groupe Archer, que Christophe Chevalier qualifie d' « entreprise de territoire », qui pense le développement économique à la fois pour elle-même et pour le territoire sur lequel elle est implantée. La SAS est particulièrement

⁵ Présentation de Christophe Chevalier à la session de formation des auditeurs de l'IHEDATE, le 19 novembre 2015 à Romans-sur-Isère.

⁶ <http://www.info-economique.com/en-une/a-romans-l-entrepreneuriat-au-service-du-territoire-459>.

⁷ S'ils ont une reconnaissance légale, les GES ne sont pas une structure juridique. Ils peuvent prendre la forme associative, celle de SAS, de SCOP ou de SCIC. Ce sont des groupements d'entreprises reliés par un projet collectif de contribution au développement de l'emploi, à la création d'activités sur un territoire. Les GES ont été créés par le réseau COORACE, fédération nationale de l'économie sociale et solidaire.

sensible aux questions liées au renouveau productif : relocalisations, reprises d'entreprise, coopérations industrielles, circuits courts de production et de distribution. Le PTCE associe bien évidemment des partenaires⁸ institutionnels et des collectivités à sa démarche.

À noter que la charte du groupe Archer souligne qu'il se veut être polarisé vers la création d'emplois et le développement économique du territoire, « faire preuve de créativité dans les modalités entrepreneuriales déployées pour atteindre cet objectif, [être] un laboratoire d'expérimentation de solutions entrepreneuriales de territoire face aux enjeux majeurs économiques et sociaux rencontrés, [...] que] le groupe déploie une réactivité et un pragmatisme propices pour être au rendez-vous des solutions créatives à apporter au cœur du marché (« opportunisme » intelligent) »⁹.

Le Pôle propose 4 axes d'actions : la mobilisation d'organisations effectuant des missions de service public, des rencontres et des échanges entre acteurs et la promotion de nouveaux modèles de développement, des animations économiques et des actions économiques.

1. La mobilisation d'organisations effectuant des missions de service public

Pôle Sud Archer accueille chaque année plus de 1.000 personnes en situation de recherche d'emploi, de formation, de logement ou qui projettent de créer une activité. Le PTCE est, pour eux, un véritable centre de ressources, un espace de rencontre et de partage d'expérience qui propose la présence régulière du « service public de l'emploi » (Pôle Emploi, Mission locale, coopérations ponctuelles avec l'AFPA¹⁰...), un espace public internet et la présence d'acteurs associatifs (Boutique Logement, association de prévention des addictions...).

2. Des rencontres et échanges entre acteurs et la promotion de nouveaux modèles de développement

Pôle Sud Archer est également un lieu d'échange et de rencontre entre acteurs locaux. Ces rencontres peuvent réalisées de manière informelle (par la présence dans un même espace d'acteurs très divers) mais également lors de rencontres formelles, organisées par des acteurs du Pôle Sud Archer.

3. Des animations économiques

Les principales actions d'animation économique sont réalisées par l'association Entreprise Romans Bourg de Péage (ERB), l'association Romans Cuir, la Coopérative d'Activités et d'Emplois (CAE), COLLINES biO et les marchés solidaires (organisés par deux fois dans le cadre du mois de l'ESS) ou des organisations d'événements ponctuels.

- ERB regroupe une centaine d'entreprises et propose un certain nombre de prestations auprès de ses adhérents : travail sur les achats (centrale d'achat, échanges ou rencontres entre acheteurs pour favoriser les échanges économiques et partager les savoir-faire de chacun en matière d'achats non stratégiques), mise en place d'une carte à destination des salariés des entreprises adhérentes (4000 salariés concernés) offrant des réductions auprès des commerçants locaux, animations diverses (conférences, participation aux « Trophées de l'entreprise »...), mise en place de services communs et création d'une crèche interentreprises. Comme le souligne François Monterrat, chargé du développement économique à la Direction du Développement économique, de l'emploi et du tourisme, cette association permet aux entreprises du bassin romanais de toutes se connaître, ce qui n'est pas le cas dans le bassin valentinois (Valence est à une vingtaine de kilomètres de Romans).¹¹

⁸ Ses partenaires financiers sont la Direction générale des Entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes, la Caisse des Dépôts, le Fonds social Européen, Le Département de la Drôme, la région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Ardèche, le Conseil Général de l'Isère, la Ville de Romans, la Ville de Bourg-de-Péage et la Communauté d'agglomération.

⁹ <http://www.archer.fr/le-groupe/charte>.

¹⁰ L'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes.

¹¹ Présentation de François Monterrat à la session de formation des auditeurs de l'IHEDATE, le 19 novembre 2015 à Romans-sur-Isère.

- L'association Romans cuir est née en 2013. Son objectif est de créer des synergies pour consolider les acteurs de la filière cuir. Elle permet des achats groupés et mène une réflexion afin d'accentuer les dynamiques collaboratives, notamment sur la distribution des produits. Elle a remporté, en décembre 2013, un appel à projets lancé par le ministère du Redressement productif. L'association, pour écrire son projet, s'est appuyée sur les compétences de Romans Bourg de Péage Expansion (RBE)¹², et, pour la partie financière sur la SAS Archer. Romans cuir a récemment lancé le label Véritable chaussure de Romans, gage de savoir-faire, de qualité et de production française. Ce label va bien au-delà des exigences du « Made in France ». Le label Véritable chaussure de Romans¹³ implique que la découpe du cuir, le piquage et le montage des chaussures soient réalisés dans l'agglomération de Romans-sur-Isère alors que l'Origine France Garantie implique que le produit prenne ses caractéristiques essentielles en France et que 50 % à 100% du prix de revient unitaire de ce produit soit acquis en France.

- La Coopérative d'Activités et d'Emplois est soutenue par l'URSCOP, la COOPEA et la CRESS Rhône-Alpes. Elle travaille particulièrement sur les coopérations locales en regroupant les compétences de ses entrepreneurs et en proposant des collaborations avec les entreprises présentes au sein du Pôle Archer ou sur le territoire.

- Collines biO est une association, issue du monde agricole, qui s'est installée au sein du Pôle Archer dès sa naissance. Elle fédère 3 AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) et propose, en plus de paniers de légumes, des produits diversifiés pour compléter les offres habituelles des AMAP du bassin. Collines biO propose des laitages, de la viande, des fruits, de la charcuterie, des produits transformés (huile, jus de fruit, confitures...).

4. Des actions économiques

Pôle Sud Archer prend également en charge, en sus de divers conseils, des actions directes et pérennes de développement économique : reprises d'entreprise ou relocalisations d'activité. Les pôles territoriaux de coopération économique peuvent donc également inclure ou participer à des entreprises qui ont décidé de produire autrement qu'en délocalisant (Perret et Gagnon, 2015).

2. Le rôle de la finance solidaire et de proximité dans la renaissance de l'industrie romanaise

2.1. Les formes de la finance solidaire

En France, face aux contraintes de financement de certains acteurs et dans le but de démocratiser l'accès au crédit, des actions de mobilisation de l'épargne locale et solidaire s'organisent. L'objectif est à la fois d'accompagner la création d'entreprises, souvent celles qui ont objectif social ou écologique, mais également de permettre aux exclus du système bancaire traditionnel d'emprunter. Les organismes de la finance solidaire peuvent prendre différentes formes : clubs d'investisseurs solidaires (par exemple un Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire), de sociétés financières solidaires (par exemple France active)¹⁴, de structures associatives du micro-crédit (Adié)¹⁵ et il existe des sociétés de garantie solidaire (Artis 2013, 36). La finance solidaire joue un rôle important dans la constitution du PTCE Sud Archer. Dès avril 2007, des acteurs de l'ESS issus du Comité territorial de la CRESS¹⁶ Rhône-Alpes s'installent dans les locaux de Pôle Sud Archer. Des structures

¹² RBE est un syndicat mixte à vocation économique créé en juillet 2006. Il est issu de la fusion des services économiques de la Communauté d'agglomération du Pays de Romans et de la Communauté de communes Canton de Bourg de Péage. Ses missions sont l'accueil et accompagnement des entreprises dans leurs projets de création ou de développement, l'aménagement et la commercialisation de zones d'activités, conduire l'animation territoriale des acteurs économiques.

¹³ Les entreprises Made In Romans, Milémil (chaussures de foot), Création Max Vincent (sandales cuir), Andrea Boldrini (chaussons d'escalade), Insoft (accompagne les entreprises dans l'étude de produits chaussures ou bagages - Châteauneuf-sur-Isère), 1083 (éco-conception et fabrication à moins de 1083 km de Romans), Magic Feet (danse), Stocketchic (Baskets éco-conçues - Romans), Chaussure 3B (escalade) en sont les premiers ambassadeurs.

¹⁴ Financier solidaire pour l'emploi.

¹⁵ L'Adié est une association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et, donc, leur propre emploi, grâce au microcrédit.

¹⁶ Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire.

associatives de microcrédit et de garantie solidaire telles que L'Adié¹⁷ ou le Fonds local France active, une société financière solidaire comme la Nef¹⁸, le réseau COORACE¹⁹, l'Union Régionale des SCOP²⁰ & SCIC²¹ Rhône-Alpes et un organisme de formation s'y agrègent.

Le *crowdfunding*²², qui se développe fortement depuis quelques années en France est, lui, un financement participatif, c'est-à-dire un mode de financement qui permet à des porteurs de projets de rentrer en relation avec des internautes par l'intermédiaire de plateformes dédiées. Il s'agit de collecter des fonds *via* des plateformes, souvent de petits montants, afin de financer un projet qui peut être artistique, caritatif, mais aussi entrepreneurial. Le *crowdfunding* peut recouvrir : le don²³, la récompense (préachat ou cadeau), le prêt²⁴ ou l'investissement au capital des entreprises. Dans ce dernier cas, une personne physique ou morale accepte d'investir dans un projet à condition d'acquérir des parts dans l'entreprise financée. Diverses plateformes²⁵ spécialisées permettent la mise en relation directe entre les investisseurs potentiels et les créateurs d'entreprises ou de projets.

L'avantage du *crowdfunding* est qu'il permet à la fois une « étude de marché amont » du projet puisque les contributeurs soutiennent un produit ou une entreprise à créer, et qu'il permet aux citoyens de soutenir un développement local en participant au financement d'activités sur leur territoire. Les consommateurs deviennent alors de véritables consommateurs, notion qui recouvre, notamment, des aspects de responsabilité sociale du consommateur-citoyen capable, grâce à ses choix d'achat, de peser sur l'offre des producteurs et, donc, de devenir un véritable acteur du développement territorial.

2.2. La création d'entreprises grâce au *crowdfunding* à Romans

Certaines entreprises romaines de la chaussure ont eu recours au *crowdfunding* pour financer le démarrage ou l'expansion de leur activité. C'est le cas de l'entreprise Milémil, de la marque 1083 ou de la plateforme Le Soulier Français.

Le cas Milémil

Milémil est une entreprise fondée par Isabelle Dhume, une créatrice, et Christophe Pinet, un passionné de football. Milémil produit à Romans des chaussures de football en cuir pleine fleur et coton biologique et a financé le démarrage de son activité sur la plateforme de don Ulule²⁶. Elle a ainsi collecté 11.206

¹⁷ L'Adié est une association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et, donc, leur propre emploi, grâce au microcrédit.

¹⁸ La Nef est une banque alternative de la région lyonnaise créée en 1988, qui prête à des personnes qui ne présentent pas les garanties pour une banque classique. C'est une coopérative financière qui offre des solutions d'épargne et de crédit orientées vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle. Elle est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, en qualité d'Établissement de Crédit Spécialisé.

¹⁹ Fédération nationale de l'ESS, elle rassemble plus de 500 entreprises constituées sous la forme de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

²⁰ Les caractéristiques des Sociétés coopératives de production (SCOP), qui sont des sociétés commerciales (SARL, SA ou SAS) sont : la détention du capital en majorité par les salariés, des associés qui votent en Assemblée générale selon le principe «une personne = une voix» et une répartition équitable des bénéfices entre l'entreprise (réserves), les salariés (participation) et les associés (dividendes).

²¹ Société Coopérative d'Intérêt Collectif (créée par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001). Ce statut permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers...

²² Littéralement, il signifie le financement par la foule

²³ Une personne physique ou morale donne une somme sans rien attendre en retour.

²⁴ La somme prêtée doit être rendue avec ou sans intérêts, c'est au porteur de projet d'en décider. Les prêts sont soumis aux plafonds de 1 million d'euros par prêt et 1.000 euros par prêteur. Pour les prêts sans intérêt, le plafond est porté à 4.000 euros. Pour dépasser ces plafonds, il faut obtenir un agrément d'établissement de crédit délivré par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et un agrément de prestataire de service d'investissement délivré par l'Autorité des marchés financiers (« « Crowdfunding », ou le nouveau visage du capital-rique », *Les Échos*, Marie-Christine Soquin le 3/10/2014).

²⁵ Elles bénéficient d'un régime prudentiel allégé d'établissement de paiement. Une dérogation au monopole bancaire est instituée, autorisant les prêts rémunérés consentis par des particuliers à des personnes morales ou physiques dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle (« « Crowdfunding », ou le nouveau visage du capital-rique », *Les Échos*, Marie-Christine Soquin le 3/10/2014).

²⁶ La logique d'Ulule n'est pas une logique d'investissement mais une logique de soutien, de don, ou de support à des projets spécifiques.

euros grâce aux contributions de 115 personnes. Dans les commentaires apparents sur le site Ulule, il est clair que les investisseurs sont motivés par une fabrication française. Les quelques personnes qui se sont exprimées sur le site avancent des arguments tels que « Je souhaite à Isabelle et Christophe un grand succès dans ce challenge qu'ils viennent de lancer (Entreprendre et Fabriquer en France, en particulier dans un milieu où il y a bien longtemps qu'on a oublié cela...) », « En tant que passionné de football et soucieux de l'impact social, environnemental et économique de mes achats, quelle (bonne) surprise que de découvrir Milémil ! Des crampons en cuir fabriqués en France pour un prix qui est inférieur aux modèles soit disant "haut de gamme" proposés par les multinationales, vous avez tout pour réussir »... Milémil a ouvert un magasin au centre de Romans en 2014.

Le cas de la marque 1083

La jeune marque 1083 propose des jeans en pièces détachées à coudre soi-même et des baskets. Tous ses produits ou matières premières sont fabriqués à moins de 1.083 kilomètres de Romans.²⁷ « Les jeans et les baskets sont le symbole de ce qu'on ne croyait plus possible de fabriquer en France », note Thomas Huriez, l'un des fondateurs de la marque. Pour financer leur entreprise, les fondateurs ont, eux aussi, eu recours à la plateforme Ulule pour constituer leur capital de départ car « *Les banques ne financent pas la constitution de stocks, surtout en ce moment* »²⁸. En quelques semaines, la collecte a permis d'enregistrer plus de 1.400 précommandes, soit environ 160.000 euros de chiffre d'affaires prévisionnel. Avec cette somme, qui a permis d'acheter tissus, boutons et semelles, les premières séries ont pu être fabriquées. Les futurs acheteurs de la marque ont pu voter sur Facebook et Ulule pour choisir la couleur des fonds de poche des jeans ; ceci permettant à l'entreprise de limiter « le risque de surstock » car elle connaît ainsi les goûts de ses clients.

Le Soulier Français

Une autre initiative porteuse d'espoir et qui s'inscrit, pour partie, dans le champ de l'ESS émerge. Xavier Porot et Priscille Demanche, qui ont déjà créés les marques Ellips et Bichette, ont eu une idée audacieuse : transformer les ateliers romans Charles Jourdan et Stéphane Kélian²⁹ rachetés à Royer en une plate-forme pour jeunes créateurs baptisée Le Soulier Français. L'investissement en parc machine se chiffre à 500.000 euros. Le Soulier Français veut proposer des services introuvables en France (développement des produits, recherche de fournisseurs, logistique...) et de la fabrication.

Le lancement de la production a débuté en août 2015 et 10.000 paires de chaussures ont déjà été commandées. La capacité de production est de 20.000 paires par an et 11 employés travaillent à ce jour pour la plateforme avec un objectif de 50 personnes en 2019 pour une capacité annuelle ciblée à 100.000 paires. Six marques sont déjà fabriquées (Fred Marzo, Gordana Dimitrijevic ou Amélie Pichard ont déjà confié tout ou partie de leur production au Soulier Français) et une dizaine de marques sont en cours de négociation. De grands noms du luxe manifestent effectivement leur intérêt, soucieux de vouloir apposer un « Made in France » sur leurs semelles.

Pour concrétiser ce projet, d'anciens ouvriers de chez Charles Jourdan et Stéphane Kélian ont été sollicités. Si ces derniers souhaitaient initialement se constituer en coopérative de production, la solution qui se dessine est de leur céder une partie du capital tout comme aux *crowdfunders* qui investiront dans le projet. L'organisation et la gouvernance de la société sont décrites dans la Figure 1 présentée en annexes. Une levée de fonds pour collecter 300.000 euros a été lancée sur le site RAIZERS, l'investissement minimal étant de 500 euros (au 6 janvier 2016, 61 707 euros étaient déjà collectés). Si, avant la levée de fonds, le capital était détenu à 100% par la SAS Demanche Porot, 23,08% du capital devraient être détenus par les investisseurs à l'issue de cette collecte. Cette levée de fonds vise à financer trois axes de développement majeurs : le développement de nouveaux services (industrialisation sur-mesure, personnalisation produits, solutions de *packshot* produit, organisation de « tour opérateur » de

²⁷ 1083 kilomètres, c'est la distance qui sépare les deux villes les plus éloignées l'une de l'autre en France, Menton (Var) et Porspoder (Finistère).

²⁸ « 1083, le jean made in France, participatif et open-source », Florian Débes, *Les Échos.fr*.

²⁹ Charles Jourdan et Stéphane Kélian furent, avant leur liquidation judiciaire, deux entreprises phares de la ville (Perret, 2015 a).

sourcing, etc.), le développement de la clientèle de l'atelier (créateurs et maisons de luxe) et le lancement d'un magasin d'usine, d'une marque en propre « Le Soulier Français » et d'un site e-commerce.

2.3. Le cas de l'entreprise de chaussures Made in Romans : de la finance de proximité

C'est autour d'acteurs du Pôle Sud Archer et de VTD qu'a émergé la création d'un projet d'atelier de chaussures à Romans : Made in Romans, né le 28 octobre 2008. Cette création a été permise grâce à la SAS groupe Archer qui achète une ligne complète de fabrication de chaussures à l'entreprise Charles Jourdan.³⁰ Made in Romans a fait le pari de proposer des chaussures fabriquées à 100% dans la ville en créant un atelier cuir. En dehors des semelles, fabriquées à Cholet, plus de 90% des cuirs et des matières premières utilisées sont également achetées dans un rayon de 20 kilomètres autour de Romans-sur-Isère. Made in Romans effectue de la sous-traitance pour des marques connues et fabrique à la demande des petites séries pour des stylistes ou des défilés. Elle fabrique, par exemple, pour l'entreprise Dessine-moi un soulier³¹ qui propose à ses clientes de créer elles-mêmes leurs chaussures. Milémil sous-traite également la fabrication de ses baskets dans les ateliers Made in Romans. Enfin, elle a aussi lancé sa propre collection de chaussures, baptisée Made in Romans et possède un magasin d'usine.

L'atelier Made in Romans comptait 8 salariés en 2011³², dont des anciens de Charles Jourdan et de Stéphane Kélian. En 2014, le nombre de paires de chaussure Made in Romans vendu était en progression de 35% par rapport à l'année précédente. Aujourd'hui, le carnet de commande de Made in Romans ne désemplit pas et de nouveaux investissements en machines sont à l'étude.

Conclusion

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) sont de nouvelles configurations du territoire, au même titre que les districts industriels, les technopoles ou les milieux innovateurs. Ils répondent à une logique collaborative et de mutualisation, et leur degré d'interaction avec le milieu est fort. Le PTCE Sud Archer de Romans-sur-Isère, soutenu par un certain nombre d'organismes publics nationaux, régionaux ou locaux (Département de la Drôme, Région Rhône-Alpes, Conseil Général de l'Ardèche, Conseil Général de l'Isère, Ville de Romans, Ville de Bourg-de-Péage et la Communauté d'agglomération...), est créateur de lien et d'activité.

La création de liens entre les acteurs du territoire engendre à la fois du sens (entraide, préoccupation de l'autre) et des opportunités économiques (l'Entreprise Romans Bourg de Péage (ERB) réalise des commandes groupées, Romans cuir permet de créer des synergies pour consolider la filière, la SAS Groupe Archer créée de l'activité et réinsère des personnes au chômage ou en difficulté...) redynamisant un territoire fragilisé par la disparition de la mono-industrie de la chaussure.

La SAS Groupe Archer, entreprise de territoire, pense le développement économique à deux niveaux : pour elle-même et pour le territoire sur lequel elle est implantée. Elle participe à des formes de coopération et de partenariat qui permettent de développer l'activité économique du lieu d'implantation : aide à la relocalisation d'entreprise, création de l'entreprise Made in Romans...

Les organismes de finance solidaire participent à la vie du PTCE Sud Archer, des structures associatives de microcrédit et de garantie solidaire telles que L'Adié ou le Fonds local France active, et une société financière solidaire comme la Nef étant présentes sur le site.

La possibilité de réaliser des collectes de fonds *via* des plateformes de *crowdfunding* permet à la fois de lancer de nouvelles entreprises (Milémil, 1083) ou d'en renforcer d'autres (plateforme Le Soulier Français) quand les banques restent « frileuses » face à de jeunes créateurs. En investissant *via* les plateformes, les citoyens signalent leur intérêt pour la fabrication d'un produit particulier (cas du jean

³⁰ « Made in Romans, rescapés du naufrage de la chaussure » par Maud Dugrand, L'Humanité, du 26/09/2011.

³¹ <http://www.dessinemoiunsoulier.com/>.

³² « Made in Romans, rescapés du naufrage de la chaussure » par Maud Dugrand, L'Humanité du 26/09/ 2011.

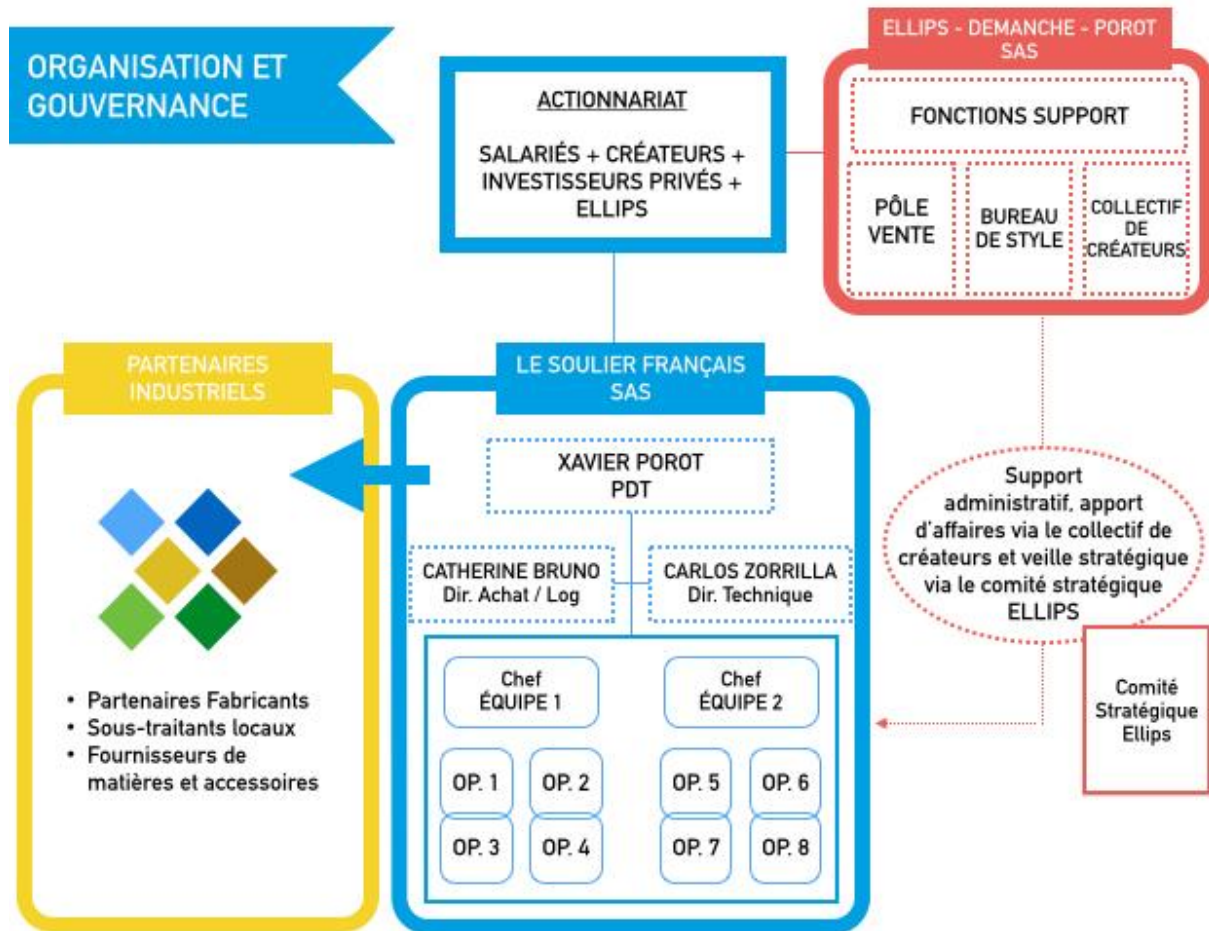
1083) ou d'un produit fabriqué en France (cas de Milémil) ou sur un territoire particulier ; devenant de véritables consommateurs qui participent pleinement au développement de leur territoire. Le renforcement de cette tendance pourrait bien être le signe d'une réappropriation par les citoyens du développement de leur territoire, dans un contexte de crise économique et de perte de confiance dans les politiques gouvernementales.

Bibliographie

- ARTIS A., 2013, *Introduction à la finance solidaire*, PUG, Économie, 110 p.
- AYDALOT P. (dir.) (1986) Trajectoires technologiques et milieux innovateurs, *in Milieux innovateurs en Europe*, Paris, GREMI, 347-361.
- CREVOISIER O. (2001) L'approche par les milieux innovateurs : état des lieux et perspectives, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°1, 153-166.
- DARCHEN S, TREMBLAY D-G, 2008, « Les milieux innovateurs et la classe créative : revue des écrits et analyse de leur application en milieu urbain », Note de Recherche de la Chaire de Recherche du Canada sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du savoir.
- EME B., LAVILLE J-L., 2004, L'économie solidaire ou l'économie comme écologie sociale, Presses de Sciences Po | *Écologie & politique*, 2004/1 - N°28, 13-25.
- GAGNON C., 1994, "Développement local viable : approches, stratégies et défis pour les communautés", *Coopératives et développement*, vol. 26, n°2, 1994-1995, p. 61-82.
- GAGNON, C., SIMARD, J-C., TELLIER, L-N, GAGNON, S., 2008. Développement territorial viable, capital social et capital environnemental : quels liens ?, *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol 8, Numéro 2, octobre, 12 p.
- LAMARA H. (2009) Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales, *Développement durable et territoires* [En ligne], Varia, mis en ligne le 07 juillet 2009, consulté le 28 juin 2014. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8208> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.8208.
- PARODI M., 2005, « Économie sociale et solidaire et développement local », *Revue Internationale de l'Économie Sociale*, n°296.
- PECQUEUR B. (2007) L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation, *L'Économie politique* 1/ 2007 (n° 33), 41-52.
- PECQUEUR B. (2011) « Territoires : le phénomène cluster, (http://www.scienceshumaines.com/index.php?lg=fr&id_dossier_web=1&id_article=13986 [consulté le 20 août 2015]).
- PERRET C., 2015, « Du district industriel au pôle territorial de coopération économique. La chaussure de Romans-sur-Isère vers un renouveau productif ? », Notes de Recherches n°15-34, IREGÉ, Université de Savoie Mont-Blanc (URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01186435/>).
- PERRET C., GAGNON C., 2015, « La créativité : une ressource pour les territoires fragilisés. Le cas du Pôle Territorial de Coopération Economique de Romans-sur-Isère », Notes de Recherches n°15-39, IREGÉ, Université de Savoie Mont-Blanc.
- PERRET C., GAGNON C., 2016, « Identité(s), gouvernance villageoise et développement territorial viable en Kabylie », soumis au colloque du CIST - En quête de territoire(s) ?, Grenoble, 17&18 mars 2016.

Annexes

Figure 1 - L'organisation et la gouvernance de la plateforme Le soulier français



Source : présentation de l'entreprise sur le site RAIZERS.